

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 4 mars 2010

Date de convocation : 26 février 2010

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18 Présents : 14 Procurations : 3

L'an deux mille dix, le 4 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

EXCUSES : Nicolas BUZY-VIGNAU, Pierre DABAN, Emmanuelle JAURETCHE

ABSENT : Laurent AUBUCHOU

PROCURATIONS : Nicolas BUZY-VIGNAU à Pierre SAUBATTE, Pierre DABAN à Marc CANTON, Emmanuelle JAURETCHE à Jean GASSIE

Secrétaire de séance : Bernadette DOURROM

1) Lecture du procès-verbal du 1^{er} février 2010 : *adopté à l'unanimité*

2) Location de la salle de l'Isarce : *adopté à l'unanimité*

Il a été constaté à plusieurs reprises que la salle de l'Isarce n'était pas restituée dans un état de propreté satisfaisant. Le conseil décide de demander une caution supplémentaire de 100 € affectée au nettoyage de la salle et applicable aux particuliers et aux associations. Elle vient s'ajouter à la caution de 500 € couvrant les dommages aux biens. Les documents destinés aux usagers (état des lieux, inventaire, convention) ont été précisés.

3) Fin d'enquête publique : *adopté à l'unanimité*

L'enquête publique effectuée pour l'aliénation du chemin rural situé entre le 8 et le 10 route de Capbis conduisant à la digue de Cambarat, ayant reçu un avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil décide de vendre ce chemin à M. Rahimpour au prix de 0,80 € le m², les frais étant à sa charge. L'autre propriétaire riverain s'était désisté en raison des frais de géomètre et de notaire.

4) Convention de partenariat banque *adopté à l'unanimité*:

Le conseil décide de passer une convention de partenariat avec une autre banque, le CIC, pour la perception d'un bon-cadeau en vue de l'ouverture d'un livret à l'occasion de la naissance d'un enfant. La banque participe à la hauteur de 20 € et la commune 15 €

5) Commune :

- compte administratif : 13 pour, 4 abstentions

En fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 728.304,80 € ; celui des recettes à 1.099.360,24 €. Compte tenu du résultat 2008 reporté, le résultat consolidé est de 549.954,72 €.

En investissement, le total des dépenses réalisées s'élève à 673.320,11 € ; celui des recettes réalisées représente 529.293,79 €. En tenant compte du résultat 2008 reporté et des restes à réaliser, c'est un déficit de 347.436,33 € compensé par le résultat de fonctionnement.

- compte de gestion : *adopté à l'unanimité*

- affectation des résultats : *adopté à l'unanimité*

6) Service assainissement

- compte administratif : adopté à l'unanimité

Pour la section fonctionnement, les dépenses représentent 34.774,64 € et les recettes 95.666,71 €. Compte tenu du résultat 2008 reporté, le résultat consolidé est de 79.433,37 €.

Pour la section investissement, le montant des dépenses est de 29.260,29 € et celui des recettes est de 233.909,03 €. En tenant compte du résultat antérieur reporté et des restes à réaliser, le résultat final fait apparaître un déficit de 60.626,56 €.

Le compte assainissement, le compte de gestion et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité.

- compte de gestion : adopté à l'unanimité

- affectation des résultats : adopté à l'unanimité

7) Ouverture de crédits : adopté à l'unanimité

Afin de solder des dépenses d'investissement liées à la modification du PLU, il est décidé d'ouvrir un crédit de 2.000 €. De même, dans le cadre de la création de deux salles de classe à l'école du Bourg, il convient d'ouvrir un programme pour un montant de 50.000 €. Ces crédits seront inscrits au budget 2010.

8) Télétransmission des actes administratifs : adopté à l'unanimité

Le conseil décide de passer une convention de télétransmission avec la préfecture pour les actes administratifs soumis au contrôle de légalité. Le Conseil Général, l'Agence Publique de Gestion Locale et l'Agence Départementale du Numérique se sont associés pour mettre à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plate-forme www.eadministration64.fr. D'accès gratuit, cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES.

9) Plan de mise en accessibilité : adopté à l'unanimité

Dans le cadre de l'égalité des droits et des chances, la loi du 11 février 2005 prévoit que dans chaque commune, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics doit être établi en faveur des personnes handicapées. Il est décidé d'engager l'élaboration du plan de mise en accessibilité. Dans le cadre de la convention ATESAT, il sera fait appel aux services de la DDTM pour l'état des lieux et l'élaboration du plan. Autour du premier adjoint, chargé du projet, est constitué un groupe de travail composé d'élus, de personnes civiles dont des handicapés, de représentants des écoles et d'associations, un représentant des artisans et commerçants, un représentant de la DAEE.

10) Motion ours : 15 pour, 2 abstentions

Le conseil vote la motion contre la réintroduction des ours rédigée par la FTEM (Fédération Transpyrénéenne des Eleveurs de Montagne et l'AET3V (Association des Eleveurs et Transhumants des Trois Vallées).

7) Questions diverses :

- Mme MONSET fait la présentation du dossier collecte des déchets établi par la Communauté de Communes de la Vath Vielha.

- Un point est fait sur les conséquences du passage de la tempête Xynthia sur la commune.

- M. CANTON demande le bilan de l'extension des horaires de la garderie scolaire.

Patrick Moura

Laurent Aubuchou

Michel Aurignac

Fabien Bérard

Nicolas Buzy-Vignau

Marc Canton

Jean-Jacques Claverie

Jean-Michel Clos

Antoine Cuyaubère

Pierre Daban

Bernadette Dourrom

Bruno Fréchou

Jean Gassie

Emmanuelle Jauretche

Guy Labarrère

Yves Monguilhet

Marie-Gabrielle Monset

Pierre Saubatte